

**PROFESSIONNEL :**

N° de registre de commerce : ( joindre photocopie )

délivré à : \_\_\_\_\_

**NON - PROFESSIONNEL :**

➤ Ceci est ma première brocante de l'année :

oui \*     non \*

**Liste des objets en vente**


\* Cocher la mention nécessaire

**Recu le :**    /    /    2022

**Cadre Réserve aux organisateurs**

L'ASSOCIATION

# LES P'TIBOUTS MESNILOIS

en partenariat avec la MAIRIE

organise une

**Brocante le 15 mai 2022.**

Chers mesnilois,

L'association « LES P'TIBOUTS MESNILOIS » a le plaisir de vous info que sa brocante se tiendra le 15 mai 2022 et espère votre participation. Inscriptions jusqu'au 30 avril 2022 inclus.

Pour cela, vous êtes invités à déposer le bon de réservation que vous trouverez en page 3, accompagné des documents figurant page 2 :

en Mairie à l'attention de Mme Cathy CLICHY ou  
Mme Patricia AUDOUARD

**PARTICULIERS : prix du ml : 5,00 €**  
**PROFESSIONNELS : prix du ml : 8,00 €**  
**Minimum 2 mètres / Par multiple de 2**

La réservation de vos emplacements ne sera définitive qu'après paiement.

Une confirmation vous sera adressée, après réception de votre chèque (ou espèces) et des pièces exigées, indiquant les numéros des emplacements qui vous seront attribués.

Les personnes qui n'auraient pas effectué leur paiement avant le 30 avril 2022 inclus, ou les nouveaux inscrits, se présenteront le matin de la brocante, à partir de 6 heures au bureau d'accueil, où les emplacements pourront être distribués, après paiement, en fonction des places disponibles.

\* **Veillez déposer votre dossier d'inscription complet à la Mairie. Merci.**

Pièce à joindre  
au bon de réservation ci-contre →

**Photocopie recto verso de la carte d'identité.**

**Photocopie du registre du commerce et de la carte d'identité pour les professionnels.**

**Attestation sur l'honneur complétée et signée.**

**Paiement par chèque libellé à l'ordre de :  
Association « LES P'TIBOUTS MESNILLOIS »**

**Désigner les objets mis en vente en page 4.**

**Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse pour recevoir la confirmation des emplacements qui vous sont attribués, ce qui vous permettra de vous installer dès votre arrivée.**

**Attention : aucun numéro d'emplacements ne sera communiqué par téléphone.**

**Le bon de réservation non signé annule l'inscription.  
Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné.**

**Pour tous renseignements complémentaires,**

téléphonez à : Madame Cathy CLICHY : 07 83 66 43 88  
ou Madame Patricia AUDOUARD : 06 19 58 28 34

Courrier à renvoyer à :

MAIRIE LE MESNIL-AUBRY  
Place de la Mairie  
BROCANTTE  
95 720 LE MESNIL-AUBRY

Partie à renvoyer

**BON DE RÉSERVATION**  
à renvoyer au plus tard le 30 avril 2022.

M, Mme, Melle \* :

demeurant n° :

rue :

à :

Tél :

E-mail :

souhaiterait disposer, pour la brocante du Mesnil-Aubry qui a lieu le 15 mai 2022 de : \_\_\_\_\_ mètres linéaires.

J'ai bien noté que, faute de paiement au plus tard le 30 avril 2022, cette demande ne constitue qu'une option et que les places que j'ai choisies pour être réservées par d'autres personnes qui en auraient réglé le montant. Je m'engage à respecter le règlement de cette manifestation rappelé dans l'annexe 1.

À : LE MESNIL - AUBRY, le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2022

\*\*Signature de l'exposant :

\* rayer la mention inutile.

\*\* inscription nulle si absence de signature.

« Cadre réservé aux organisateurs »

Réf : \_\_\_\_\_ a réglé la somme de : \_\_\_\_\_ €

par chèque

en espèces / reçu n° : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

confirmation envoyée le : \_\_\_\_\_

# BROCANTE

## RÈGLEMENT :

Vous devez :

- ❖ obtenir une autorisation de la Mairie du MESNIL-AUBRY individuelle et nominative, (non valable pour les groupes).  
Document intitulé : Confirmation.
- ❖ ne pas céder l'autorisation qui vous sera consentie,
- ❖ ne vendre que des objets usagés vous appartenant, sauf professionnels,
- ❖ ne pas avoir acheté les articles pour la revente,
- ❖ vous soumettre aux contrôles de la gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous,
- ❖ respecter l'environnement de la commune,
- ❖ indiquer le prix sur chaque article, (mesure légale exigée pour la défense du consommateur),
- ❖ Prendre connaissance de l'arrêté communal et vous conformer à ses dispositions.
- ❖ Toute personne s'installant sans autorisation d'exposer devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 30,00 € par emplacement de 2 mètres occupés.
- ❖ Toute réservation annulée sera faite par courrier écrit dûment motivé. Chaque cas sera étudié par les organisateurs

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à : \_\_\_\_\_

domicilié(e) : \_\_\_\_\_

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus  
déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Signature :

